



La libre évolution : une stratégie de gestion des milieux naturels à mieux connaître et développer en France

Communiqué – 22 décembre 2023

Le Comité français de l’UICN organise dans le cadre du groupe de travail « *wilderness* et nature férale », en partenariat avec la Commission nationale française pour l’UNESCO, un séminaire avec les différents réseaux d’espaces protégés, qui se tiendra les 8 et 9 janvier 2024 sur le thème de la libre évolution des milieux naturels.

La libre évolution : définition et enjeux

La libre évolution consiste à favoriser la libre expression des processus écologiques. Elle vise à encourager le retour de processus naturels dans les écosystèmes et laisser la nature se développer spontanément. Elle peut se pratiquer aussi bien dans des espaces à haute naturalité que dans des espaces ayant été transformés par les activités humaines. Cette approche, loin de sacraliser un idéal de nature, reconnaît l’influence passée des activités humaines dans la modification des milieux.

La libre évolution est un mode de gestion caractérisé par l'absence d'intervention humaine directe, et **constitue un moyen d’augmenter le niveau de naturalité des écosystèmes, en réduisant les impacts anthropiques, et la résilience des écosystèmes aux changements globaux.**

Aujourd’hui, **de nombreuses initiatives fleurissent au sein des différents réseaux de la conservation de la nature** : programmes de forêts en libre évolution des Conservatoires d’espaces naturels de Normandie et d’Auvergne, réseau de réserves biologiques intégrales de l’Office National des Forêts, implication de Réserves naturelles de France et du Conservatoire du littoral sur la libre évolution, mise en place des réserves de vie sauvage de l’ASPAS, organisation d’un atelier lors du congrès annuel des parcs naturels régionaux, création de la Coordination libre évolution…

Ce séminaire de janvier 2024 sera ainsi l’occasion de **présenter la libre évolution et ses enjeux** – essentiellement connus par les professionnels de la conservation –. Les gestionnaires d’espaces naturels partageront leurs réflexions et leurs initiatives en cours au sein des différents réseaux. Ces riches **retours d’expériences** permettront d’identifier les freins et leviers à la mise en œuvre de stratégies de libre évolution, locales et nationale, afin de favoriser ce type de gestion. L’objectif de ce séminaire est double : créer des synergies afin d’articuler les actions individuelles entre elles, et mieux communiquer sur la notion de libre évolution.

Le terme de « libre évolution » a émergé dans la conservation de la nature dans les années 1990, avec les travaux de François Terrasson et de Jean-Claude Génot. La notion a été renforcée dans les années 2000 par les recherches menées sur la **nature férale** d’Annik Schnitzler, Jean-Claude Génot et de Maurice Wintz. L’intérêt pour la libre évolution a également été renforcé par les travaux menés sur le rôle du bois mort en forêt, mené notamment par Daniel Vallauri, Jean André et de Jacques Blondel. Progressivement, le concept a été repris par la société civile et les associations – l’association Francis Hallé pour la forêt primaire notamment – y compris dans des communications à destination du grand public, comme l’illustre un récent colloque organisé à la Cité des sciences et de l’industrie.

La libre évolution revêt une **dimension éthique et philosophique forte**, mise en exergue par Baptiste Morizot dans son ouvrage *Raviver les braises du vivant*. Elle invite à « *repenser les systèmes de valeurs attachés à la nature et la possibilité de lui laisser une plus grande autonomie* », selon Rémi Beau et Virginie Maris, philosophes de l'environnement. Alors que **la crise environnementale actuelle questionne notre capacité à cohabiter avec le vivant**, la libre évolution interroge le rapport que nos sociétés entretiennent avec les non-humains. Ainsi, « *la libre évolution n'est pas non plus un lâcher-prise candide : c'est une pratique diplomatique* », énonce Baptiste Morizot. Elle s'inscrit au sein des réflexions relatives à l'attention portée aux autres êtres vivants par l'intermédiaire d'actions concrètes sur le terrain, comme l'atteste l'ouvrage *Convivialité. L'alliance avec la nature* de Patrick Blandin, Frédéric Ducarme et Damien Marage, membres du groupe de travail « éthique en action » du Comité français de l'UICN.

« *Il est indispensable de **changer de regard** rapidement sur la 'gestion' des espaces naturels dans notre pays. **La multiplication des espaces en libre évolution est essentielle afin de préserver la biodiversité qu'il reste avant qu'elle ne disparaisse*** » remarque Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'UICN. « *Nous sommes très heureux d'accueillir ce séminaire fondateur à l'UNESCO afin de contribuer à la convergence des initiatives et des acteurs engagés en faveur de la libre évolution. **Nous soutiendrons plusieurs initiatives issues de ce séminaire afin de valoriser ce concept à l'UNESCO*** », précise quant à lui Alexandre Navarro, secrétaire général de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

La libre évolution en action

Les réflexions sur la libre évolution font partie d'un mouvement d'intérêt croissant en faveur de la nature sauvage depuis quelques années en Europe, qui se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes. L'objectif est de retrouver **des dynamiques spontanées au sein des écosystèmes**. De nombreuses expérimentations sont ainsi menées en France et en Europe, allant de la réintroduction d'espèces clés de voûte dans le cadre de stratégies de **rewilding**, aux approches plus passives visant à laisser évoluer les milieux sans intervention humaine. Retrouver des écosystèmes fonctionnels participe à assurer la résilience des milieux face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

Les institutions s'emparent aussi du sujet : en 2009, une résolution du Parlement européen incite les états membres à agir en faveur de la *wilderness* (« zone de nature vierge »), en identifiant et en protégeant ces espaces. En France, la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 vise à assurer la protection forte de 10% du territoire. Le Comité français de l'UICN porte également un travail de **cartographie des espaces de haute naturalité potentielle en France** (CartNat).

CONTACT

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 11 53 43